AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1569
FR0013181864-FS0803

10 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 septembre 2019, la société Morgan Stanley & Co International plc (25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume Uni)) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 4 septembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir individuellement 35 568 717 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché.

La société Morgan Stanley Corp. (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a précisé n'avoir franchi aucun seuil et détenir, indirectement, 37 345 575 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Morgan Stanley & Co. International plc	35 568 717	5,01	35 568 717	5,01
Morgan Stanley France S.A.	1 664 406	0,23	1 664 406	0,23
Morgan Stanley & Co. LLC	112 452	0,02	112 452	0,02
Total Morgan Stanley Corp.	**37 345 575**	**5,26**	**37 345 575**	**5,26**

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 112 452 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 8 621 221 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 709 951 502 actions représentant 710 087 729 droits de vote.